

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 2063

Nom de l'établissement : Ecole de commerce Emilie Gourd

Adresse de l'établissement: 15, Rue Le Corbusier

Date dernière mise à jour: 11.08.2017

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
A tous les étages	Toutes les fenêtres du bâtiment	Joint intérieur de fenêtre, blanchâtre et cassant	2019	
Sous-sol	6 = S106 Remise Salle Gym 1+2 Remise Salle Gym 3+4 S09 S118	Joint de type Klinger sur système de distribution	2019	
Sous-sol	S118	Joint tresse présents sur le système de distribution	2013	Assaini en 2016
Sous-sol	S02	Luminaires avec boîtier en fibrociment	2019	
Sous-sol	S05	Cartons amiante sous luminaire	2013	Assaini en 2016
9e étage	912	Sol coulé beige de la salle de préparation	2009	(Recouvert)_VDI Status Quo faite le 31.10.2016
Toiture	S21	3 cartons amiantés derrière luminaire, armoire électrique, prise	2013	Assaini en 2016

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.